

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 31 JANVIER 2017

Etaient présents : MM. GATINET, LENOIR, VANHEULE, VALLEE, CHRISTOPHE, CAILLOUEL, MEDAERTS, QUETIER, GUERINOT, BOURGAULT, GUENIER et KARNOUB, Mmes MOUILLIERE, VAN-DUFFEL, LEFEBVRE et PRESLES
MM. VAN DRAVIK, FOUET et RECHER, Mme PIPEREAU

Excusés ou absents : MM. ROUAS, QUESTEL, MARIE, DENIS

REUNION PREPARATOIRE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président rend compte du bon retour des demandes d'intégration dans les commissions par les conseillers communautaires, tant titulaires que suppléants.

Si l'on tient compte des vœux 1 et 2, le nombre de 20 membres est dépassé dans certaines commissions comme les bâtiments et voirie ou l'urbanisme, d'autres sont peu demandées comme le développement durable. Mme PRESLES et M. CHRISTOPHE pensent qu'il faudrait présenter de manière explicite ce qu'induit cette commission ; Mm VAN DUFFEL le précisera lors de la séance du conseil. Il est également suggéré de réunir développement durable et aménagement de l'espace. Idem pour les commissions finances et administration générale.

Mme LEFEBVRE signale ne pas figurer dans les listes alors qu'elle a envoyé ses souhaits ; ses vœux sont pris en compte.

Le Bureau valide la composition des commissions qui sera soumise à approbation du conseil communautaire.

Délibérations qui seront soumises à approbation du conseil communautaire :

Composition de la CAO : Outre le Président ou son représentant, MM. Médaerts, Caillouel, Rouas, Christophe et Quetier comme membres titulaires et MM. Questel, Denis, Vanheule, Guérinot et Lenoir comme suppléants.

Composition de la commission Délégation Services Publics : idem CAO

Avenant au programme d'actions «Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEP-CV) : Ce programme d'actions, initié par le SYDAR, a déjà bénéficié d'une enveloppe de 500 000 € ; la convention prévoit la possibilité d'une enveloppe supplémentaire de 1 500 000 €. Types d'actions envisagées : PLUI zéro carbone, vers une agriculture durable, énergies renouvelables et sensibilisation aux économies d'énergie...

M. GUERINOT signale qu'il n'y a plus de financement DETR pour les travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments anciens.

Les membres du Bureau signalent également que des bornes électriques ont été posées sur le territoire mais que, n'étant pas encore en service, elles ne permettent pas l'utilisation optimale des voitures électriques de la communauté de communes.

Attribution de compensation : c'est un tableau provisoire sur lequel devra travailler la CLECT.

Audit financier : le cabinet CALIA a présenté un devis d'un montant de 7 500 € HT ; délai de réalisation de 8 jours, analyse des engagements et dépenses non rattachées sur 2016, trésorerie, emprunts, synthèse et présentation des résultats. Le Bureau donne son accord.

Questions diverses

M.GUENIER s'interroge sur les interlocuteurs à contacter en cas de problèmes sur les voiries ou les fossés pour les communes? Dans un premier temps, contacter le vice-président qui fera remonter l'information aux DGS ou DGA qui informeront le Président.

Un organigramme des services sera envoyé dans chaque commune.

Les membres du bureau font part de leurs inquiétudes quant aux délais d'instruction des actes d'urbanisme du fait de l'allongement du circuit d'enregistrement des courriers. Tout ce qui arrive à Amfreville revient à Bourg-Achard pour enregistrement puis est transmis dans la délégation Cadre de vie, via Cyrille Mansour et Caroline Lehoux, avant renvoi au service instructeur à Amfreville.

Il est proposé que les actes traités en régie pour le secteur d'Amfreville soient instruits directement par Mme Vallet qui fera copie au siège de la communauté de communes à Bourg-Achard pour enregistrement ; après instruction, copie sera envoyée à Caroline Lehoux.

Pour les communes qui dépendent du SUM, la procédure reste la même : les dossiers sont transmis directement à Pont-Audemer.

Une note explicative sur le cheminement et les délais sera transmise aux communes par le service urbanisme.

PLU : M. Caillouel demande qui est désormais compétent en matière de révision de PLU : la communauté de communes.

M. KARNOUB explique que, contrairement aux autres communes, St Ouen de Thouberville a entamé sa procédure de révision. La compétence a été transférée à la Cdc aussi M. Karnoub souhaite que ce changement n'entrave pas la procédure lancée par la commune ».

Il faut que la commune délibère pour autoriser la CdC à poursuivre. Le financement est repris par la CdC ; le marché doit être transféré à la CdC. Prévoir une réunion de travail avec la commune et le bureau d'études.

Toutes les actions liées à la procédure sont reprises par la communauté de communes : délibérations, réunions publiques...

Il est opportun de poursuivre les procédures en cours, car la mise en place d'une procédure de PLUI demanderait 4 à 5 ans. Coût d'un PLUI : 500 000 € avec financement à 80% par l'Etat et le Département.

Il est demandé de faire le recensement des procédures en cours ; il est rappelé que le SYDAR a déjà fait ce type de recensement pour le Pays du Roumois.

Si la CdC prend en charge les procédures de révision, il y aura transfert de charges.

Prochaine réunion du bureau : MERCREDI 8 FEVRIER à 17H